

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 2010

OBJET
de la Délibération

**RESTAURATION
DU BATIMENT DE
L'ECOLE DE
MUSIQUE –
ATTRIBUTION DES
MARCHES DE
TRAVAUX**

Date de convocation du Conseil Municipal

4 février 2010

Date d'affichage : 4 février 2010

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Monsieur MARCHAND

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, MM. MARCHAND, PARMENTIER Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, M. BONHOURE, Mmes LE STRAT, ROUILLARD, MM. MOUHAOU, DERRIEN, PERESSE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

Mme JEHANNO à Mme BURLOT

M. LE BARON à M. MARCHAND

Mme DONATO-LEHUEDE à Mme PEDRONO

Mme LE DOARE à M. LE MAPIHAN

Mlle ORINEL à Mme GOUTTEQUILLET

Mme GUEGAN à M. PERESSE

RESTAURATION DU BATIMENT DE L'ECOLE DE MUSIQUE – ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

Rapport de Henri LE DORZE

Des travaux de restauration de l'ancienne école de musique doivent être réalisés suite à l'incendie qui a ravagé une partie du bâtiment.

Une consultation par appel d'offres ouvert, comportant 6 lots a été lancée. L'annonce est parue au BOAMP, sur le site de la ville et le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne sur la plate-forme e-megalisbretagne.

La date limite des offres était fixée au 26 janvier à 12 heures.

27 dossiers ont été retirés, 15 sont parvenus dans les délais impartis.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 28 janvier 2010 pour procéder à l'attribution. Elle a pris connaissance de l'analyse des offres présentée par le Cabinet Denis DAVID, maître d'oeuvre de l'opération.

Lot 1 – gros œuvre – démolition : estimation 136 604.23 € HT

Une seule offre est parvenue, son montant est inférieur à l'estimation. Le dossier administratif est conforme. La commission décide de retenir la proposition de l'entreprise LE BATIMENT PONTIVYEN pour une offre de base de 126 500.90 € HT à laquelle s'ajoute une variante de 7 706.00 € HT pour le remplacement du plancher bois existant par un plancher béton soit un total de 134 206.90 € HT (160 511.45 € TTC).

Lot 2 – Charpente bois : estimation 15 000 € HT

Deux offres ont été reçues, la commission a décidé de retenir l'offre de l'entreprise MAHO d'un montant de 10 760.70 € HT (12 869.79 € TTC) sous réserve que celle-ci confirme par écrit que son offre est ferme et définitive.

Lot 3 – Couverture : estimation 25 000 € HT

Aucune offre n'a été reçue. Ce lot sera relancé dans un prochain appel d'offres ouvert complémentaire.

Lot 4 – Serrurerie :

3 offres sont parvenues. La commission a décidé de déclarer ce lot sans suite et de le relancer dans le prochain marché qui concernera les travaux intérieurs.

Lot 5 – Menuiseries extérieures alu.

3 offres sont parvenues mais la commission a décidé de classer ce lot sans suite et de le relancer dans le prochain marché en procédant à des modifications notamment sur les volets.

Lot 6 – Ascenseurs

6 entreprises ont répondu. La commission a décidé de retenir l'entreprise ARMOR AUTOMATISME pour un montant de 24 500 € HT (29 302.00 € TTC)

Nous vous proposons :

- D'accepter les propositions de la commission d'appel d'offres,
- D'autoriser le Maire à signer les marchés à intervenir ainsi que les pièces annexes.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 11 février 2010

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**